

CERTIFICATION

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

OBJECTIFS :

Cette formation vise à former les professionnels aux principes essentiels d'hygiène et de salubrité, notamment dans le cadre des activités de tatouage, maquillage permanent et perçage corporel. Les participants apprendront à appliquer les protocoles sanitaires, à prévenir les risques infectieux et à assurer des conditions optimales de sécurité pour eux-mêmes et leurs clients.

COMPÉTENCES ATTESTÉES :

- Organisation et entretien des locaux professionnels selon les normes d'hygiène en vigueur.
- Adhérence aux bonnes pratiques d'asepsie pour soi-même et pour les clients.
- Utilisation des matériels de désinfection et de stérilisation.
- Mise en œuvre des protocoles de gestion des déchets spécifiques à l'activité.
- Identification et prévention des risques professionnels (AES, projections, produits chimiques).
- Sensibilisation des clients sur les bonnes pratiques et les risques associés à leur activité.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Tatoueur professionnel
- Perceur corporel
- Spécialiste en maquillage permanent
- Formateur en hygiène et salubrité pour les professions à risque

VALIDER LA FORMATION

- Effectuer la totalité de la formation : 21 heures.
- Les examens de l'arrêté du 5 Mars 2024 ne sont pas encore obligatoires.
- Remise d'une attestation de formation pour vous inscrire à l'ARS et obtenir une habilitation

INFORMATIONS

Code RNCP
RS6939



Lieu :

18-20-21 rue de l'Ormeteau,
77500 CHELLES

Début de la formation :
FÉVRIER

Durée de la formation :

- 3 jours consécutifs (21 heures)
- Validité 5 ans

Modalités :

- Être majeur
- Formation en présentiel uniquement

Financement :

- Employeur
- Pole emploi

CONTACTEZ NOUS :

E-mail :

administration@wecformations.com

Téléphone :

01.83.84.44.71

Notre site :

www.wecformations.com



@wecformations

CERTIFICATION

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Unité 1 :

- Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage, à la dermopigmentation et au perçage corporel.
- Vigilance relative aux produits de tatouage et recommandations existantes.

Unité 2 :

- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses.
- Processus de cicatrisation.

Unité 3 :

- Règles d'hygiène en lien avec l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du Code de la santé publique.

Unité 4 :

- Contre-indications et interdictions pour la réalisation d'un acte.
- Généralités sur le risque infectieux et allergique, y compris les agents responsables des complications.

Unité 5 :

- Stérilisation et désinfection : procédures, enregistrements et traçabilité des dispositifs utilisés.

Unité 6 :

- Règles de protection du travailleur : prévention des accidents infectieux par transmission sanguine, obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 :

- Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement, gestion des stocks, conservation des preuves d'achat).
- Utilisation, conservation et traçabilité du matériel.
- Élimination des déchets.

Unité 8 :

- Exigences relatives aux espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection).

Unité 9 :

- Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage.
- Mise en pratique et débriefing (questions/réponses).

INFORMATIONS

Code RNCP
RS6939



Lieu :

18-20-21 rue de l'Ormeteau,
77500 CHELLES

Début de la formation :
FÉVRIER

Durée de la formation :

- 3 jours consécutifs
(21 heures)
- Validité 5 ans

Modalités :

- Être majeur
- Formation en présentiel uniquement

Financement :

- Employeur
- Pole emploi

CONTACTEZ NOUS :

E-mail :

administration@wecformations.com

Téléphone :

01.83.84.44.71

Notre site :

www.wecformations.com

